

Image not found or type unknown



## demenagement et procedure en cours

Par **domdom91**, le **19/04/2010** à **15:39**

je suis séparé de mon épouse depuis dec2009, nous avons entamé une procédure par consentement mutuel en janv 2010 à montpellier puisque mon épouse vit là bas. elle me signale qu'elle compte demenager en juin. je suis moi-même en région parisienne. la procédure en cours peut elle continuer alors que aucun de nous 2 ne vit ds le departement? faut il annuler la procedure et recommencer?